



Problème fissure double vitrage

Par **sasa77**, le **26/11/2009** à **16:20**

Bonjour,

je suis depuis le mois de juin 2009, locataire dans un appartement neuf.

Au mois d'août 2009, j'ai eu un souci avec une des vitres qui compose ma baie vitrée.

En effet sous l'effet de la chaleur et suite à un défaut au niveau du double vitrage, celui-ci c'est fissuré sur toute sa hauteur.

L'entrepreneur ne veut rien faire, car il n'y a, pour lui, pas de garantie biennale sur le vitrage.

J'ai contacté le service de gestion, qui gère pour mon propriétaire, tous les soucis que je peux avoir avec l'appartement. Ils m'ont dit qu'ils allaient prendre contact avec l'assurance qu'a contracté mon propriétaire pour cet appartement.

Malheureusement, depuis bientôt 4 mois, je n'ai plus aucune nouvelle de qui que ce soit, et malgré les relances la vitre n'a toujours pas été changée.

Que puis-je faire pour régler cette affaire, et qui doit prendre ces responsabilités?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.